

Dehors les punaises de lit !



Sylvie Bédard
sbedard@asstsas.qc.ca

Les rougeurs sur les bras d'un enfant vous inquiètent. S'agit-il de piqûres de punaises ? Voici quelques conseils pour prévenir un problème d'infestation et intervenir s'il y a présence de punaises¹.

Le service de garde doit amorcer les actions dès qu'un parent ou une travailleuse rapporte le problème. Des mesures doivent être prises pour éviter de ramener des punaises au travail (ex. : garder les vêtements sans punaises dans un sac de plastique). L'extermination complète peut prendre plusieurs semaines. Il faut donc rester en contact tout au long du processus. Le service de garde doit aussi examiner tous les locaux et gérer la circulation des effets des personnes concernées (ex. : mise en sac hermétique, traitement à la sècheuse, inspection des vêtements à l'arrivée).

Si vous craignez une infestation, vérifiez la présence des insectes ou de taches laissées par leur sang, leurs excréments et leur carapace (ex. : draps, matelas, chaises rembourrées), et les traces de piqûres.

Pour valider les faits, consultez un exterminateur (détenteur d'un permis C5 du ministère du Développement durable...) et un médecin pour confirmer l'origine des piqûres. Ne vous improvisez pas spécialiste de la gestion parasitaire.

Si l'extermination est requise, l'exterminateur devra respecter les exigences du Code de gestion des pesticides² (ex. : produits autorisés, délais avant de réoccuper les locaux). Vous devrez préparer les lieux pour assurer l'efficacité du travail et communiquer avec les parents et le personnel.

Pour éviter l'infestation, rien ne vaut une équipe organisée et bien formée, avec un plan d'action et un responsable désigné. Il en va de la santé de tous ! ●



photo : istock

Punaises de lit

- Insectes brunâtres de forme ovale et aplatie, sans ailes, mesurant de 4 à 7 millimètres
- Elles ne vivent pas sur les humains, ne volent pas, ne sautent pas, se déplacent en se cachant dans les objets
- Elles piquent (bras, dos, épaules), causent des démangeaisons, mais ne transmettent pas de maladies

RÉFÉRENCES

1. ASSS DE MONTRÉAL, ASSS DE MAURICIE ET DU CENTRE DU QUÉBEC. DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE. *Punaises de lit - Guide d'intervention en service de garde*, 2012, 24 p.

2. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Code de gestion des pesticides - Protéger l'environnement et la santé dans les CPE et les écoles*, mise à jour mai 2016.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS. « Des punaises de lit au service de garde, que faire ? », *Bye-bye les microbes*, vol. 14, n° 4, 2011.